

DECRET N° 93-94 du 10 Mai 1993

portant approbation du Budget de  
l'Institut Géographique National  
(I.G.N.) pour l'exercice 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-17 du 28 Janvier 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- VU le Décret N° 85-196 du 24 Mai 1985 portant approbation des Statuts de l'Institut ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 Avril 1993,

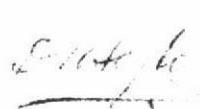
D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Institut Géographique National (I G N) pour l'exercice 1993, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1993.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
-----  
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,

Eustache SARRE.-

Robert TAGNON.-

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MPRE 4 MEHU 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 17 DP-INSAE 3 BCP 1 DTCP 4 SOCIETES 10 CCIB 2  
DB-DCOF-DSDV-DI 10 UNB-FASJEP 2 JORB 1.-